

CONFLIT ■ Écoute active, dialogue, impartialité... Le Cema 28 offre un cadre apaisé pour gérer certains litiges

Ils plaident pour la médiation agricole

Le Centre de médiation et d'arbitrage d'Eure-et-Loir intervient dans différents domaines. Ses membres proposent notamment de la médiation agricole.

Chemcha Rabhi

Le gouvernement aimerait atteindre 60 % de contentieux réglés par la médiation, à la fin du quinquennat. À Chartres, le Cema 28 (Centre de médiation et d'arbitrage), qui regroupe des avocats et des gens de la société civile, veut faire connaître un de ses services autour de la médiation agricole.

1 À l'amiable. Il s'agit de résoudre les litiges à l'amiable, accompagné par un tiers, en l'occurrence les médiateurs du Cema 28, et de s'éviter un procès coûteux en temps et en argent, avec une issue incertaine, ainsi que du stress. « La médiation a toute sa place pour apporter de l'humain dans notre société qui l'est de moins en moins parce que de plus en plus digitale », estime Éliette Sarkissian.

Médiatrice au sein de cette structure, cette avocate en droit rural le propose « spontanément ». « Quand on vient me voir. C'est mon éthique. » Outre les conseils qui le proposent à leurs clients, le recours à la médiation peut émaner « d'un juge, à la de-



POSTURE. Le médiateur assure une écoute active, tout restant neutre. Il crée un cadre de sérénité pour permettre la parole.

mande des parties ; ou alors le juge peut enjoindre les parties de rencontrer un médiateur pour une information », précise-t-elle.

Formés et expérimentés

Il peut s'agir également d'une démarche spontanée des parties qui se tournent vers le Cema 28. « Il arrive que des associations, comme celle des irrigants, des syndicats agricoles, la chambre

d'agriculture nous sollicitent », poursuit Grégoire Jaquemet, autre médiateur du centre, agriculteur par ailleurs. Néanmoins, il faut que les deux parties soient d'accord pour enclencher une procédure de médiation.

2 Les sources de conflits sont multiples. Ceux liés à l'irrigation tiennent une bonne place, fait savoir Grégoire Jaquemet. Les médiateurs du Cema traitent également des

litiges autour des installations d'éoliennes, de méthaniseurs, des problèmes entre associés d'un Gaec ou autres formes de société, des problèmes de voisinage. Cela peut concerner l'activité agricole elle-même, la chasse, les dégâts de gibiers... », précise le médiateur. Et il y a aussi les problèmes que l'on retrouve chez tout un chacun. « Les agriculteurs sont comme tout le monde, ils divorcent, donc il y a le patrimoine à gérer, ils perdent des proches donc des successions à régler, ils ont des problèmes avec les fournisseurs, avec des salariés... », détaille, à son tour, Éliette Sarkissian.

3 Qui sont les médiateurs ?

Les intervenants du Cema, expérimentés, ont suivi une formation poussée au processus de la médiation, aux techniques de communication et de gestion des émotions. « On exige les 200 heures du DU 2 (diplôme universitaire) médiateur et pas seulement les 40 heures du DU1 », indique Christian Mercier, président du Cema 28.

La médiation agricole n'est toutefois pas une spécialité en soi, nécessitant un diplôme spécifique comme cela est le cas pour la médiation familiale. Président de la section agricole au sein du conseil de prud'hommes, Grégoire

Jaquemet estime que la formation du DU2 lui a donné une aisance qui rejaillit sur le processus de médiation. Au-delà, ces professionnels exercent avec un supplément d'âme. « Être médiateur, plus qu'une fonction, c'est un art de vivre », estime Éliette Sarkissian. « On avait des appétences pour ça. Moi, c'est l'humain qui m'intéresse. Être avocat, c'est gérer des conflits, être médiateur, c'est gérer des conflits. On a plus de chance d'apaiser un contexte après avoir géré le conflit via la médiation », selon elle.

L'enthousiasme est nécessaire

4 Le médiateur doit-il connaître la matière "agricole" ?

Pour Éliette Sarkissian, cela peut avoir un côté rassurant pour les médiés, néanmoins, ne pas être un spécialiste n'est pas un obstacle à une bonne médiation. « Quand on est enthousiaste, ça peut remplacer l'expérience, mais il faut comprendre très vite et ne pas agacer les médiés. » Confronté à une médiatrice non liée au monde agricole, Grégoire Jaquemet se souvient avoir été frustré en tant que médié : « Il a fallu qu'on passe du temps à expliquer notre métier et sa technicité, des choses que

l'on savait, alors que nous, on voulait avancer dans une solution. »

5 Renouer le dialogue.

« Le plus difficile, c'est d'amener les gens autour de la table », concède Éliette Sarkissian. Notamment quand le conflit a duré plusieurs années et installé une détestation profonde entre les parties. Tout en faisant preuve d'une écoute active, le professionnel, grâce à ses compétences, s'attache à créer un espace de parole apaisé, où il amène les médiés à s'exprimer et à communiquer entre eux. « La médiation répond aux besoins des personnes de vider leur sac, de pouvoir dire tout ce qu'ils ont à dire et elle fait en sorte que l'autre partie entende », renchérit le président du Cema 28. Entendre le point de vue de l'autre, partager le sien peut amener à un peu plus de compréhension mutuelle.

Le médiateur, impartial, conduit les parties, plus en confiance, à faire émerger, par elles-mêmes, une solution satisfaisante à leur conflit. « 90 % des médiations trouvent des solutions, selon un chiffre national », plaide Grégoire Jaquemet. ■

Pratique. CEMA 28, 1, rue des Lisses, à Chartres ; renseignements au 02.34.42.03.79 ou contact@cema28.fr

→ CAS DE FIGURE

DÉSENGORGER LES TRIBUNAUX. Après sept ans de procédure, alors que le dossier l'opposait à sa sœur sur une succession se trouvait devant la cour d'appel, cet Eurélien, conseillé par son avocat, a demandé une médiation. « Ma sœur me demandait des sommes astronomiques. J'ai deux autres sœurs qui voulaient la médiation et qui voulaient surtout que l'on respecte la volonté des parents. » Durant cette médiation, conduite par Christian Mercier, les deux parties se sont exprimées dans le détail sur la situation. « L'avantage de la médiation, c'est qu'on peut expliquer ses

problèmes, d'autant plus que l'agriculture, c'est complexe, c'est particulier. Chacun a expliqué sa version des faits. Maître Mercier a su faire la part des choses. Dès qu'il y en a un qui dérape, il remet les choses dans le contexte. Je n'étais pas toujours d'accord mais je la laissais s'exprimer, et vice et versa. Au tribunal, ce sont des avocats qui parlent pour vous. Alors qu'on n'a pas réussi à se mettre d'accord au tribunal, là, ça n'a pas été simple mais on a réussi de trouver un terrain d'entente », confie l'agriculteur retraité. Les deux parties concluent un accord : « J'ai payé un peu de ce que je ne devais pas. Elle a touché un peu moins que ce qu'elle espérait », dit-il, confiant « mieux dormir de-

puis ». La médiation est à ses yeux une solution pour désengorger les tribunaux. ■

REPRISE D'UN DIALOGUE. « À la suite du décès de mon père, il y a une succession. Mais, avec mon frère, on ne se parle plus depuis plus de dix ans. Je contestais cette succession. J'ai des enfants, je ne vais pas les laisser embarrasés avec ça. Je me suis rapproché de maître Sarkissian qui m'a suggéré la médiation », dit cet Eurélien qui veut garder l'anonymat. La médiatrice a contacté l'autre partie qui était d'accord pour amorcer cette démarche. « En entretien individuel, des choses se disent, et après chaque partie définit : "Je vais jusque-là dans ce que je vais

répéter à l'autre, mais vous ne devez pas aborder ce sujet-là" ». Le travail a porté sur l'enjeu matériel de la succession, mais pas question d'aborder le problème de famille. « La médiation a duré près de trois mois. Ça s'est plutôt bien passé, il était prêt à discuter et à entendre, en partie, ce que j'avais à dire. Il a proposé des choses, qui, à première vue, me paraissaient acceptables. On était tous les deux d'accord », explique l'Eurélien. Néanmoins, au moment d'acter les choses devant notaire, le frère a changé d'avis. Pour autant, l'instigateur de la médiation a apprécié celle-ci : « Même si cela n'a pas abouti, ça peut remettre du dialogue entre les personnes qui ont un différend... ». ■



Rencontres © du Centre

MARDI 27 JUIN 2023 - à partir de 15h à la CCI de Chartres

Professionnels de l'alimentation, acheteurs, restaurateurs

Venez découvrir les produits locaux de la marque régionale et rencontrez vos futurs fournisseurs

INSCRIVEZ-VOUS



www.cducentre.com